

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 août 2025**

**N° 1**

Date de convocation :  
25 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy  
JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL,  
Véronique RAMEAUX.

Excusés : Nicolas URBAIN, Arthur BRUSA, Thierry  
JOUBERT, Annie RENARD, Martine PRELY donne pouvoir à  
Catherine BERTIN et Rachel ALBERTINI donne pouvoir à  
Michelle GENTIL.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE.

**Objet : Travaux d'éclairage public à Bard et rue de la Brizarde : délégation de maîtrise  
d'ouvrage au SIDEC et approbation du plan de financement.**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, le Maire rappelle que la commune investit de manière mesurée mais régulière pour maintenir ce réseau dans un état non vétuste avec des appareillages les moins impactant possible sur l'environnement.

Considérant le vieillissement de 32 points lumineux des réseaux AK (la Brizarde), AL (Bas de Bard) et AM (Haut de Bard), il est proposé de les remplacer par des éclairages LED.

Considérant le devis établi par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) s'élevant à 23 205,08 euros TTC pour la rénovation des 32 points lumineux, 1 392,30 euros TTC pour la rémunération du maître d'œuvre et 1 229,87 euros pour les imprévus,

Vu les délibérations du SIDEC n°2097 du 28 novembre 2020, n°2182 du 19 mars 2022 et n°2223 du 26 novembre 2022 portant sur les critères de financement des travaux d'électrification et d'Eclairage Public permettant une participation financière de 50% allouée par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 25 827,25 euros TTC

**Sollicite** l'obtention d'une participation du SIDEC de 50 % du montant de l'opération soit 12 913,63 euros

**Prend** acte que la part de la collectivité, estimée à 12 913,62 euros sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux, et le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

**Autorise** le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus. Au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

**S'engage** en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

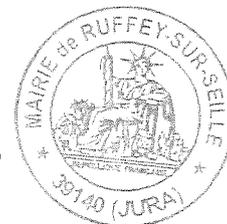
**Autorise** Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet,

**Mandate** sur le budget principal n° SIRET de la collectivité 21390471700013 au chapitre 23 pour l'avance et 21 pour le solde.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 août 2025

N° 2

Date de convocation :  
25 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 9  
Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy  
JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL,  
Véronique RAMEAUX.

Excusés : Nicolas URBAIN, Arthur BRUSA, Thierry  
JOUBERT, Annie RENARD, Martine PRELY donne pouvoir à  
Catherine BERTIN et Rachel ALBERTINI donne pouvoir à  
Michelle GENTIL.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE.

**Objet : Transfert des parcelles AW185, AW186, AW189, AW190, AW192 et ZP54 (pré rouge) du domaine privé de la commune en voirie publique communale.**

Le Maire indique que les parcelles n° AW185, W186, AW189, AW190, AW192, et ZP54 acquises dans le domaine privé de la commune sont à classer dans le domaine public, afin que la sortie de la bretelle de service APRR soit sur une voie publique communale.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, ce qui, en l'espèce, est le cas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

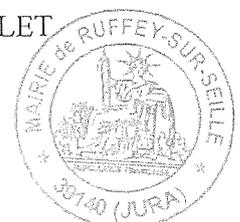
**Prononce** le classement dans le domaine de la voirie communale les parcelles AW185, AW186, AW189, AW190, AW192, et ZP54.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit classement.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 août 2025**

**N° 3**

Date de convocation :

25 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convocqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy  
JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL,  
Véronique RAMEAUX.

Excusés : Nicolas URBAIN, Arthur BRUSA, Thierry  
JOUBERT, Annie RENARD, Martine PRELY donne pouvoir à  
Catherine BERTIN et Rachel ALBERTINI donne pouvoir à  
Michelle GENTIL.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE.

**Objet : Travaux à l'atelier municipal pour l'installation d'un rail de manutention.**

Le Maire indique qu'actuellement le palan servant à la manutention de charge légères (tondeuse, aspirateur à feuille, grille du camion...) est directement fixé sur la charpente métallique de l'atelier. Afin de ne pas risquer d'endommager cette structure qui n'est pas prévu à cet usage, il est proposé d'installer un rail type IPE qui reposerait d'un coté sur un pilier béton à créer et de l'autre coté sur le mur extérieur du bâtiment. Contactée, l'entreprise VITTORI a fourni un devis de 2 675,40 euros pour ces travaux et la fourniture du rail.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

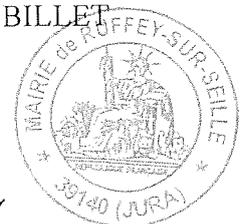
**Accepte** le devis de l'entreprise VITTORI pour un montant TTC de 2 675,40 euros.

**Autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 août 2025**

**N° 4**

Date de convocation :

25 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy  
JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL,  
Véronique RAMEAUX.

Excusés : Nicolas URBAIN, Arthur BRUSA, Thierry  
JOUBERT, Annie RENARD, Martine PRELY donne pouvoir à  
Catherine BERTIN et Rachel ALBERTINI donne pouvoir à  
Michelle GENTIL.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE.

**Objet : Remplacement des cages de foot du parc de la mairie et remboursement par mandat à un membre du conseil municipal.**

Le Maire remercie les personnes qui se sont investies pour aménager le parc de la mairie. L'espace jeux est largement utilisé par les jeunes et les adultes ont plaisir à s'y rencontrer. Il conviendrait de terminer l'aménagement du parc de la mairie en redonnant au terrain de foot des cages de buts davantage fonctionnelles.

Plusieurs devis ont été demandés. Sport 2000 propose la paire de buts 5m par 2m à 4 224,50 euros TTC. Le site décathlon propose la paire de but de même dimension et de qualité similaire à 2 390 euros TTC. Ce même matériel est vendu sans l'intermédiaire de décathlon au prix de 1 795 euros. Il est proposé d'acheter ce matériel directement sur Internet. La commune ne procédant pas de moyen de paiement sur internet, M. le Maire effectuera le paiement et sera remboursé par mandant administratif sur présentation de la facture.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Accepte** le devis de l'entreprise SPORTTOESTEL pour un montant de 1 795 euros.

**Autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire et à passer la commande.

**Autorise** la commune à rembourser M. le Maire par mandat sur présentation de la facture.

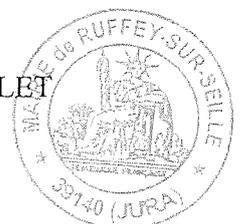
Le secrétaire de séance

Billy FAUTRELLE



Le Maire,

Emmanuel BILLET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 août 2025

N° 5

Date de convocation :

25 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy  
JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL,  
Véronique RAMEAUX.

Excusés : Nicolas URBAIN, Arthur BRUSA, Thierry  
JOUBERT, Annie RENARD, Martine PRELY donne pouvoir à  
Catherine BERTIN et Rachel ALBERTINI donne pouvoir à  
Michelle GENTIL.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE.

**Objet : Salle polyvalente : gestion du bruit par un sonomètre.**

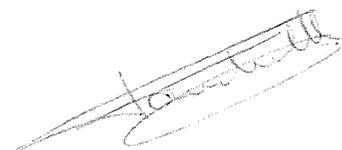
Le maire rend compte de plusieurs plaintes de riverains de la salle polyvalente constatant que la musique est souvent très forte et occasionne des nuisances qui pourraient être réduite par l'installation d'un sonomètre. Déjà évoqué par le passé, un devis de l'entreprise Favier a été actualisé pour la pose d'un sonomètre coupant l'électricité dès que le niveau de bruit dépasse une certaine valeur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

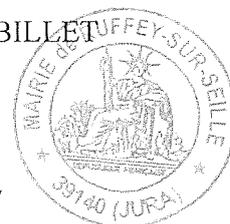
**Décide** l'installation d'un sonomètre au prix de 3 769,99 euros TTC.

**Autorise** le Maire à signer le devis et tout document.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



Envoyé en préfecture le 08/09/2025  
Reçu en préfecture le 08/09/2025  
Publié le 08/09/2025  
ID : 039-213904717-20250829-2025085-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 août 2025**

**N° 6**

Date de convocation :  
25 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 9  
Membres votants : 11

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian,  
BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Guy  
JEANDOT, Michelle GENTIL, Jean-François MICHEL,  
Véronique RAMEAUX.

Excusés : Nicolas URBAIN, Arthur BRUSA, Thierry  
JOUBERT, Annie RENARD, Martine PRELY donne pouvoir à  
Catherine BERTIN et Rachel ALBERTINI donne pouvoir à  
Michelle GENTIL.

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE.

**Objet : Salle polyvalente : abonnement internet.**

Le Maire fait part de la demande formulée à plusieurs reprises par le Foyer Rural de disposer d'une connexion Internet à la salle polyvalente. En effet, lors des manifestations payantes (comme le Ruff'Estival) beaucoup de personnes ne disposent comme moyen de paiement que de la carte bancaire ou du téléphone. Le foyer est équipé d'un terminal pour accepter ce type de paiement. Cependant, la couverture 4G/5G n'est pas suffisante en ce lieu pour qu'il fonctionne avec efficacité.

Il est proposé d'installer la fibre à la salle polyvalente et de prendre un opérateur pour obtenir Internet par wifi. Il est rappelé que c'est le souscripteur de la ligne qui est responsable de l'utilisation de cette connexion. Ainsi, cette connexion internet ne sera pas active par défaut dans la salle. La Box sera sous clé et le locataire-utilisateur de la salle (à titre payant ou pas) se verra déléguer cette responsabilité s'il demande d'utiliser cette box.

Monsieur Billy Fautrelle a étudié les différentes propositions du marché actuel. Sur Ruffey, seuls les opérateurs Orange et Bouygues proposent des offres. Il est proposé de contacter dans un premier temps la moins chère (celle de Bouygues) afin de voir si l'offre de base à 23,99 euros TTC par mois est possible à souscrire par notre collectivité.

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le 08/09/2025

ID : 039-213904717-20250829-2025086-DE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** d'adhérer à un contrat internet à hauteur de 25 euros TTC maximum mensuel dans la salle polyvalente.

**Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE

Le Maire,  
Emmanuel BILLET

